



Assucopie



CATALOGUE DES BOURSES

ASSUCOPIE

Société de gestion collective
des droits des auteurs scolaires,
scientifiques et universitaires - scsrl

Perception et répartition des droits
de reprographie, d'enseignement et
de recherche, de copie privée et de
prêt public.

SOUTIEN AUX AUTEURS

Actions à des fins sociales,
culturelles et éducatives pour les
auteurs éducatifs et scientifiques.

Les candidats boursiers qui ne sont
pas encore membres d'Assucopie
envoient leur dossier d'adhésion en
même temps que la candidature.

CONTACT

Marie-Michèle Montée
bourses@assucopie.be
0470/825 340
www.assucopie.be
Rue Charles Dubois 4/003
1342-Ottignies-Louvain-La-Neuve



BOURSES DE 250 €

Printemps

- Soutien à la publication d'**articles scientifiques**
- Soutien à la publication **pédagogique et éducative**
- Soutien à **l'illustration** d'ouvrages pédagogiques et scientifiques

Automne

- Soutien à la publication **scientifique (tout public et public expert)**
- Soutien aux créations WEB à vocation éducative et scientifique : **sites et vidéos**



CONDITIONS GÉNÉRALES D'OCTROI

- Être auteur d'œuvres pédagogiques et/ou scientifiques
- Être membre d'Assucopie
- Avoir un répertoire d'œuvres actualisé
- Ne pas avoir perçu une des bourses d'Assucopie les 2 dernières années

Les conditions d'octroi spécifiques à chaque bourse sont détaillées dans les Règlements.



CALENDRIER

Bourses de printemps
du 01 mars au 31 mai

Bourses d'automne
du 01 septembre au 31 octobre



RÈGLEMENTS

Les Règlements spécifiques aux diverses bourses sont disponibles sur le site web d'Assucopie "[Devenir membre/bourses](#)" et sur demande.

Les candidatures ne respectant pas les conditions d'octroi et les délais ne seront pas prises en compte.



*Bourses de soutien à la publication d'ouvrages et articles
scientifiques, d'essais, d'ouvrages de non-fiction*
Règlement



Assuocopie, société de gestion collective des droits des auteurs scolaires, scientifiques et universitaires, met en place des actions à des fins sociales, culturelles et éducatives pour soutenir les auteurs du monde éducatif et scientifique.

Assuocopie propose des bourses de 250 € pour soutenir les **publications scientifiques (articles et ouvrages)**.

1

Le dépôt des candidatures a lieu une fois par an entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre.

Assuocopie communique le Règlement des bourses et les délais de réception des candidatures via son site internet, sa Newsletter, les réseaux sociaux et/ou d'éventuels partenaires. Le formulaire de candidature est disponible sur le site d'Assuocopie [« Bourses »](#) ou sur demande.

Pour poser sa candidature, l'auteur doit être membre d'Assuocopie pour le répertoire d'œuvres relevant du domaine exigé pour l'octroi de la bourse.

Son dossier (coordonnées + répertoire d'œuvres) doit être actualisé au plus tard le jour de la clôture des candidatures.



Si le candidat n'est pas encore membre d'Assuocopie, il peut envoyer son dossier d'adhésion complet (mandat de gestion + copie de la carte d'identité + répertoire des œuvres des 10 dernières années) en même temps que la candidature de bourse. Dès lors, il percevra annuellement les rémunérations légales liées aux droits de reprographie, de l'exception enseignement, de copie privée et de prêt public.

Les documents sont à télécharger dans l'onglet [« Documentation »](#) du site web de la société www.assuocopie.be



**Société de gestion collective des droits des auteurs scolaires,
scientifiques et universitaires**

Siège social

Porte de Limelette
Rue Charles Dubois 4/003
B 1342 – Ottignies-LLN

secrétariat

T./F. +32 (0) 10 400 426
info@assuocopie.be
www.assuocopie.be

Num. Entrepr. 0466 710 748
RPM Nivelles 466 710 748
TVA BE 466 710 748
IBAN BE76 2710 4664 3995
BIC GEBABEBB

Conditions d'octroi

- a. Être membre d'Assuocopie (avec un répertoire d'œuvres mis à jour) ;
- b. Avoir une publication scientifique (article ou ouvrage) au cours des 3 dernières années
 - i. Article dans une revue reconnue par le monde scientifique (belge ou internationale)
 - ii. Ouvrage publié par un éditeur (belge ou international)
 - Ouvrage professionnel ou scientifique pour un public expert ;
 - Ouvrage de vulgarisation scientifique pour tout public ;
- c. Apporter la preuve de la publication ;
- d. Ne pas avoir perçu une des bourses d'Assuocopie durant les 2 années précédant la demande ;
- e. Avoir respecté la procédure de demande.

Ne seront pas pris en compte : les traductions, les syllabus, les compilations, les anthologies, les adaptations, les publications dans des revues prédatrices.

- ❖ Pour déterminer les revues/périodiques éligibles, entre autres :
 - Les revues belges dont celles éditées par Larcier, Kluwer, De Boeck supérieur, Anthemis, etc.
 - Scimago Journal rank : <https://www.scimagojr.com/index.php>
 - ULiège <https://services.lib.uliege.be/compass-to-publish/>

Une seule demande par auteur sera prise en considération. La candidature doit être envoyée à titre personnel.

2

Procédure de demande

La demande doit comporter - *au format pdf* -

- a. Le formulaire de candidature complété.
L'identification du fichier pdf doit commencer par les nom et prénom de l'auteur.
- b. La preuve de publication (copie de la page de titre ou de la table des matières reprenant les noms des auteurs).
En cas d'octroi, la copie de la carte bancaire et une photo (pour la promotion) seront demandées pour le versement de la bourse.

La demande de bourse est à envoyer par courriel uniquement à l'adresse bourses@assuocopie.be portant la référence « Bourses Assuocopie/publication scientifique ».

Calendrier

Dépôt des dossiers	1 ^{er} septembre – 31 octobre
Attribution	Novembre
Païement	Décembre

Octroi

Le Conseil d'administration d'Assucopie, composé uniquement d'autrices et d'auteurs du monde éducatif et scientifique, statue souverainement sur l'attribution des bourses.

Les bourses sont octroyées en tenant compte du type de publication, d'une diversité des éditeurs et des domaines, de la parité homme/femme.

Si le nombre de demandes dépasse le nombre de bourses proposées, un tirage au sort est mis en place.

Seules les demandes ayant respecté les conditions d'octroi et le calendrier seront prises en compte.

Section-1	Section-2
Article de revue ou de périodique	Ouvrage professionnel ou scientifique pour un public expert
	Section-3
	Ouvrage de vulgarisation scientifique pour tout public

La décision d'octroyer une bourse est communiquée au candidat par voie électronique dans un délai de 3 semaines à dater de la décision d'octroi.

En cas d'octroi de la bourse, l'auteur autorise Assucopie à publier son nom, sa photo et les références de l'œuvre concernée : dans son rapport annuel, sur le site internet d'Assucopie et/ou sur les réseaux sociaux de la société.

Siège socialPorte de Limelette
Rue Charles Dubois 4/003
B 1342 – Ottignies-LLNsecrétariatT./F. +32 (0) 10 400 426
info@assuocopie.be
www.assuocopie.beNum. Entrepr. 0466 710 748
RPM Nivelles 466 710 748
TVA BE 466 710 748
IBAN BE76 2710 4664 3995
BIC GEBABEBB

Formulaire de demande de bourse d'aide à la publication scientifique

Date d'envoi du dossier**Nom****Prénom****Adresse (rue/numéro)****Code postal / commune****→ Identification de l'œuvre****Titre****Coauteur(s)****Éditeur****Secteur**

Section-1	Section-2
<input type="checkbox"/> Article de revue ou de périodique	<input type="checkbox"/> Ouvrage professionnel ou universitaire pour un public expert
Section-3	
<input type="checkbox"/> Ouvrage de vulgarisation scientifique pour tout public	

 Je déclare avoir pris connaissance du Règlement et j'en accepte les termes J'accepte qu'Assuocopie communique mon nom sur son site internet, dans son rapport de gestion et sur les réseaux sociaux en cas d'octroi de bourse Je joins la preuve de publication Je ne suis pas encore membre d'Assuocopie et j'envoie mon dossier d'adhésion avec ma demande de bourse